



PRÉFET DE HAUTE-LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



Plan de relance

LA NEWSLETTER DU NUMÉRIQUE EN HAUTE-LOIRE

A destination des COLLECTIVITES TERRITORIALES

Mai 2021

Le plan de relance d'un montant de **100 milliards d'euros** est actuellement déployé par le Gouvernement autour de trois volets principaux : Écologie, Compétitivité et Cohésion.

En termes de **compétitivité**, le numérique est un outil pour améliorer les services publics locaux, en les rendant plus simples et accessibles.

L'État consacre une enveloppe de **88 millions d'euros** pour stimuler l'innovation numérique et accélérer **la transformation numérique des collectivités territoriales ainsi qu'un montant de 60 millions d'euros pour agir en matière de cybersécurité.**

En termes de **cohésion**, **250 millions d'euros** sont mobilisés pour agir aux côtés des collectivités territoriales en faveur de **l'appropriation par tous les Français des nouveaux usages et services numériques ainsi que 250 millions supplémentaires dans le cadre du plan France Très Haut Débit.**

LIENS UTILES pour accéder aux appels à projets et appels à manifestation d'intérêt

Guichet des aides France Relance de la région Auvergne Rhône Alpes

Les particuliers, les entreprises, les collectivités territoriales et les administrations peuvent trouver instantanément les aides auxquelles ils peuvent candidater.



Un moteur de recherche permet de choisir le territoire (à l'échelle communale, intercommunale et départementale), la typologie (collectivité, entreprise, association, établissement public, particulier, agriculteur, etc.) et la/les thématiques des projets (mobilité, développement économique, nature et environnement, etc.).

En quelques clics, vous pouvez également :

- réaliser une veille territorialisée et thématique des aides disponibles ;
- paramétrer des alertes personnalisées pour bénéficier d'une veille automatisée sur les nouvelles aides.

Accédez au guichet régional AURA France Relance

Guide à destination des maires pour rendre plus lisibles et accessibles les mesures du plan de relance.

[Télécharger le Guide](#)

TRANSFORMATION NUMÉRIQUE des COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Avec un fonds de 88 M€ jusqu'en 2022 provenant de l'enveloppe « Transformation numérique des territoires » de France Relance, l'objectif est d'offrir aux territoires les moyens pour que tous les Français bénéficient de services publics de qualité, plus simples, plus justes et plus efficaces.

Le fonds permettra de financer des outils numériques pour faciliter et accélérer les procédures des citoyens et le travail quotidien des agents, soutenir la formation ou encore renforcer la cybersécurité.

Ce fonds est réparti en **trois axes** :

Le premier axe, doté de 30 millions d'euros, concerne la co-construction de solutions numériques.

Le deuxième axe, doté de 24 millions d'euros, est dédié aux projets de grande ampleur (appels à projets, guichet continu).

Le troisième axe du fonds de Relance est destiné aux guichets territoriaux de financements de projets numériques pour un montant de 34 millions d'euros.

30 M€ - Dispositif 1 : Co-construction des services numériques avec les collectivités

Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)

Programme National d'Investigation

Pour développer avec les collectivités territoriales des services numériques à grande échelle.

Exemple : réduire le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires.

Objectif d'**une dizaine de services numériques qui seront développés en logiciels libres et déployés à partir du 1^{er} juin 2021** → l'ensemble des collectivités en seront bénéficiaires.

(sélection des projets en cours).

Si vous souhaitez développer des services numériques différents de ceux qui seront accessibles :

La première période de candidature est fermée. Une deuxième édition est en préparation pour l'automne.

En savoir plus : <https://incubateur.anct.gouv.fr/relance/investigations/>

12 M€ - Dispositif 2 : Appels à projets nationaux pour le développement de projets numériques d'ampleur

Direction Interministérielle du Numérique

Tout **département ou regroupement de collectivités supérieur à 500 000 habitants** peut candidater sur les 3 volets.

Volet 1 :

Dématérialiser ou améliorer l'expérience d'une démarche administrative en ligne.

Exemples : dématérialisation d'une démarche ; amélioration de la satisfaction des usagers d'une démarche ; simplification du langage d'une démarche.

Pour en savoir plus et candidater : <https://france-relance.transformation.gouv.fr/b78b-ameliorer-l'experience-usager-dans-une-demarche/>

Volet 2 :

Développer l'utilisation de la donnée dans votre territoires.

Exemples : ouverture via API des back offices territoriaux des systèmes de traitement des démarches usagers ; raccordement au Dossier Numérique Citoyen ; archivage électronique.

Pour en savoir plus et candidater : <https://france-relance.transformation.gouv.fr/dbbc-developper-l'utilisation-de-la-donnee-dans-vot/>

Volet 3 :

Développer la coopération avec mes partenaires et usagers grâce au numérique.

Exemples : création, amélioration d'une plateforme multi-acteurs (public, privés, associatifs) ; faciliter l'accès aux études produites par le service public (ex. : aménagement du territoire).

Pour en savoir plus et candidater : <https://france-relance.transformation.gouv.fr/7fa8-developper-la-collaboration-avec-vos-ecosyste/>

Pour les 3 volets

Date d'ouverture de la 1ère session de candidature : 25 janvier 2021

Date de clôture de la 1ère session de candidature : 28 mai 2021 (ou novembre pour la deuxième édition)

Financement : Co-financement égal à 50% des coûts du projet (1€ apporté par le fonds pour 1€ mobilisé par le porteur)

12 M€ - Dispositif 3 : Guichet national « Déployer FranceConnect et utiliser les API nationales »

Direction Interministérielle du Numérique

FranceConnect est un dispositif numérique d'authentification garantissant l'identité d'un utilisateur aux sites ou applications utilisatrices en s'appuyant sur des comptes existants pour lesquels son identité a déjà été vérifiée.

En savoir plus :

<https://www.service-public.fr/P10013>

<https://franceconnect.gouv.fr/>

L'**API FranceConnect** permet à des administrations, des collectivités ou des entreprises d'ajouter un bouton FranceConnect, pour recueillir des données d'identité fiables et ainsi identifier les utilisateurs de leur service en ligne (en vue d'une entrée en relation ou connexion).

Le guichet national vise à accélérer l'intégration de FranceConnect et des API de données nationales (voir catalogue sur <https://api.gouv.fr/>) dans les services numériques proposés par les collectivités territoriales pour leurs usagers.

Vous souhaitez intégrer le bouton FranceConnect et les API nationales dans les services numériques proposés à vos usagers :

Le plan de relance finance un ticket forfaitaire de 5000 € TTC par collectivité par guichet.

Clôture des candidatures : 30 septembre 2021

Pour candidater :

<https://france-relance.transformation.gouv.fr/e13a-deployer-franceconnect-et-utiliser-les-api-na/>

34 M€ - Dispositif 4 : Guichets territoriaux de financement de projets numériques

Direction interministérielle de la transformation publique

Pour accompagner les collectivités petites ou moyennes dans le financement de leurs projets numériques qui auront un effet concret sous 2 ans.

Priorité accordée aux projets ayant un effet sur la vie quotidienne des citoyens et sur leurs relations avec l'administration locale.

Chaque Préfecture dispose d'un droit de tirage égal à 297 000 €

[Thématique 1](#)

Toute démarche en lien avec un service numérique nécessitant de recourir à un expert du numérique.

Exemples : création ou amélioration d'un service en ligne ; dématérialisation d'une démarche de service public au niveau local ; développement/modernisation de plateformes de téléphonie pour donner plus de souplesse dans l'organisation ; amélioration de serveurs vocaux interactifs.

Thématique 2

Toute démarche en lien avec un dispositif de formation, de certification ou de valorisation des compétences numériques.

Exemples : formation des agents au numérique pour optimiser un service ; promotion de l'inclusion numérique auprès des agents qui en ont le plus besoin ; valorisation des compétences et le cas échéant un besoin de certification des compétences.

Thématique 3

Tout projet impactant la relation aux usagers.

Exemple : améliorer ou à étendre l'offre omnicanale (sites web, démarches en ligne, accueil téléphonique, applications mobiles, accueil physique).

Plus d'information et candidater :

<https://france-relance.transformation.gouv.fr/>

Thématique 4

Projets appuyés par un laboratoire d'innovation territoriale pour un projet numérique associant collectivités et services déconcentrés de l'État. Clôturé - en attente de réouverture.

60 M€ - Cybersécurité

Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information - ANSSI

Le volet cybersécurité de France Relance bénéficie au plus grand nombre d'acteurs publics. Il cible en priorité certains secteurs et entités dont la cybersécurité nécessite un renforcement urgent et soutenu.

Parcours de cybersécurité

Diagnostic, sécurisation, sensibilisation, accompagnement pour les collectivités territoriales et organismes au service du citoyen, en particulier dans le domaine social, de la santé, de la formation et de l'information ayant à minima un service informatique.

Un prestataire cyber d'accompagnement réalise les actions de diagnostic initial, identifie les mesures de sécurisation les plus urgentes et propose une feuille de route.

Le financement est intégralement pris en charge.

Des prestataires experts réalisent les actions techniques nécessaires.

Cofinancement systématique par le bénéficiaire, selon sa maturité.



Appels à projet

Co-financement de projets de sécurisation de systèmes d'information existants, s'intégrant dans une stratégie globale de cybersécurité et de transformation numérique du bénéficiaire.

Pour certaines collectivités territoriales.

En savoir plus :

<https://www.ssi.gouv.fr/agence/cybersecurite/le-volet-cybersecurite-de-france-relance/>

AMI « Cybersécuriser les territoires » piloté par la Banque des Territoires

Pour favoriser la structuration d'une offre de cybersécurité adaptée aux besoins des territoires

Projet global en deux phases :

1. **Sélection des besoins** des collectivités locales et établissements de santé en matière de cybersécurité concernant des solutions innovantes (pas de financement associé à cette première phase) puis sélection de dossiers.

2. AAP de structuration et de financement auprès des industriels pour répondre aux projets lauréats.

Un lien unique pour :

- s'inscrire (nécessaire pour toute personne)
- accéder à la documentation
- accéder à la Foire Aux Questions et y poser ses propres questions-et candidater

En savoir plus :

https://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2021_Tj4YaFds92

FAVORISER L'INCLUSION NUMÉRIQUE De nouveaux services pour les français dans les territoires

Dispositif 4000 conseillers numériques France Services

Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)

Les organisations publiques ou privées avec une activité qui vise à former des individus au numérique peuvent bénéficier de conseillers numériques France Services pour accompagner leur public vers l'autonomie numérique.



L'État finance, forme et outille le ou les conseillers numériques sélectionnés par la structure porteuse pendant deux ans.

Les collectivités locales peuvent se rendre sur le site conseiller-numerique.gouv.fr pour déposer une demande et engager leurs conseillers.

Déploiement national du service numérique Aidants Connect

Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)



Dans le cadre du volet inclusion numérique du plan de relance, le Gouvernement a souhaité la généralisation du service AidantsConnect d'ici à la fin de l'année 2021.

Aidants Connect vise à permettre à un professionnel habilité préalablement de réaliser des démarches administratives en ligne à la place d'une personne ne parvenant pas à les faire seule via une connexion sécurisée.

La collectivité employeuse doit demander l'habilitation.

En savoir plus :

https://aidantsconnect.beta.gouv.fr/guide_utilisation/

S'inscrire aux sessions d'information hebdomadaires (tous les mardis matins à 10h00) :

<https://app.livestorm.co/incubateur-des-territoires/aidants-connect>

CRÉATION DE LIEUX DE VIE

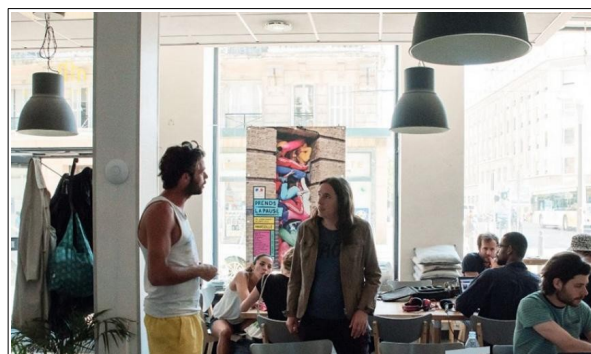
L'Appel à Manifestation d'Intérêt « Fabriques de territoires »

Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)

Une fabrique de territoires est un tiers-lieu, un espace physique pour faire ensemble : coworking, micro-folie, atelier partagé, garage solidaire, espace France Services ...

Les tiers lieux sont les nouveaux lieux du lien social et des initiatives collectives qui se développent grâce au déploiement du numérique. Chaque lieu a son fonctionnement, son mode de financement, sa communauté. Ils permettent les rencontres informelles, les interactions sociales, favorisent la créativité et les projets collectifs.

En résumé, dans un tiers lieux, on crée, on forme, on apprend, on fait ensemble , on fabrique, on participe, on crée du lien social...



En savoir plus

<https://societenumerique.gouv.fr/tierslieux/>

L'AMI est permanent et les candidatures sont ouvertes par vagues successives jusqu'en septembre 2021. La date limite de dépôt des dossiers instruits dans le cadre de la prochaine vague est le 30 juin 2021.

Lieux de vie culturels pour tous : Le dispositif de musées numériques micro-folies

Une micro-folie permet d'apporter au plus près des citoyens les chefs d'œuvres des collections des grands musées nationaux tels que le Louvre, le Musée d'Orsay, ou le Château de Versailles pour ne citer qu'eux et issues d'une prochaine collection régionale Auvergne-Rhône-Alpes, numérisés en Très Haute Définition.

Ces œuvres numérisées sont diffusables sur des écrans de qualité permettant de retranscrire au mieux les subtilités présentes sur les originaux.

Il s'agit donc d'apporter la culture dans tous les territoires et de créer des synergies entre acteurs culturels d'un territoire.

Autour du musée numérique peuvent être créés des lieux d'échanges et de création (ateliers partagés, médiathèques..).

Avec l'Open Data et la logique de réseau des Micro-Folies, tout ce qui est numérisé devient donc accessible partout et pour tous.

Dans le cadre du déploiement des Micro-Folies en Auvergne Rhône-Alpes, le Préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes et la Direction régionale des affaires culturelles lancent la nouvelle édition de l'appel à projet pour déployer les micro-folies en région.

Les candidatures sont à déposer au plus tard le 30 juin 2021.

Pour candidater :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Culture-et-patrimoine/Appel-a-projets-Deploiement-des-micro-folies-en-Auvergne-Rhone-Alpes>



Dispositif Cohésion Numérique des Territoires

Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)

Certains foyers ou entreprises de mon territoire n'ont pas accès à un bon haut débit filaire.

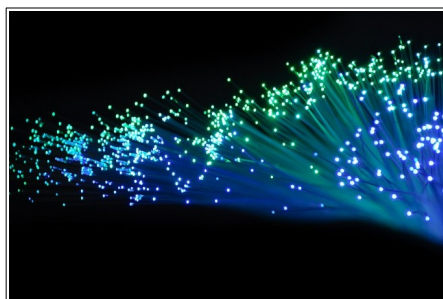
[Le dispositif cohésion numérique des territoires](#) permet aux particuliers et entreprises éligibles de bénéficier d'un soutien financier de 150,00 euros pour accéder à un bon haut débit via des technologies sans fil, avant l'arrivée de la fibre sur votre commune.

Raccordement FttH : Le programme « Bases Adresses Locales »

Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)

L'absence d'adresses dans les territoires ruraux peut constituer une difficulté pour généraliser la fibre optique dans tous les territoires.

Le programme Bases Adresses Locales vise à accompagner les communes et les structures de mutualisation dans la production et la publication de BAL à travers d'outils simples d'utilisation, accessibles à toutes les communes, y compris les plus rurales.



<https://adresse.data.gouv.fr/bases-locales>

Secrétariat Général
Coordination Interministérielle
Contact : 04 71 09 88 75

Pour toute question : pref-plan-relance@haute-loire.gouv.fr